

BUDGET 2024

NOTE DE PRESENTATION

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 11 988 064 euros
- Section d'Investissement : 9 351 377 euros
- **Budget total : 21 339 441 euros**

Cette proposition de budget est issue du débat d'orientations budgétaires du 27 février 2024, des travaux des commissions communales, de la commission des Finances réunie le 14 mars 2024 et des informations transmises par les services des Finances Publiques.

Le budget est présenté en fonction des principes suivants :

- Le maintien de l'équilibre financier, pas de recours à l'emprunt ;
- La stabilité des taux de fiscalité ;
- La solidarité : présence de la commune au côté des citoyens, des associations et des acteurs économiques ;
- Les enjeux de la transition écologique et énergétique, un budget durable ;
- La capacité à investir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales s'élèvent **11 988 064 euros** et comprennent des dépenses réelles pour un montant de **5 273 977 euros**.

Au budget 2023 les dépenses totales s'élevaient à 10 908 610 euros et comprenaient des dépenses réelles pour un montant de 5 037 887 euros.

Chapitre 011 – Les charges à caractère général : 1 973 688 euros

Les charges à caractère général évoluent de + 13.20 % par rapport au réalisé 2023 et augmentent de 6.28 % par rapport au budget 2023.

Ces dépenses représentent 37.42 % des dépenses réelles de fonctionnement.

	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024	BUDGET 2024/2023
60 Achat fournitures	683 054,00	625 239.64	711 708,00	4.19 %
61 Services extérieurs	652 800,00	657 315.62	656 100,00	0.51 %
62 Autres services extérieurs	492 140,00	432 168.51	575 180,00	16.87 %
63 Impôts et taxes	29 000,00	28 886.41	30 700,00	5.86 %
011 Charges à caractère général	1 856 994,00	1 743 610.18	1 973 688,00	6.28 %

Les dépenses imputées dans ce chapitre sont toujours impactées par l'inflation sur le prix de l'énergie, la hausse des matières premières et des prix en général.

Les comptes 60 « achats » comprennent le coût des fluides et énergie, l'achat de matériels et fournitures pour l'entretien des biens immobiliers et mobiliers.

La commune est membre du groupement de commandes de la CCRM pour les fournitures d'énergie (gaz et électricité). De nouveaux marchés ont été conclus pour l'année 2024.

- Gaz : accord-cadre avec ALSEN – 14 points sont concernés
- Electricité (puissance < 36 kVa) : accord-cadre avec Electricité de France – 23 points sont concernés
- Electricité (puissance > 36 kVa) : accord-cadre avec Electricité de France – 8 sites relèvent de ce marché.

L'évolution serait la suivante :

- Pour l'électricité, il est budgété une baisse du coût de 35 %. La commune n'est plus éligible à l'aide de l'état dite « amortisseur d'électricité ». En effet, ce dispositif est maintenu en 2024 lorsque le prix du MWh dépasse 250 euros, ce qui n'est pas le cas nouveaux marchés de fournitures d'électricité 2024.

Budget 2022	243 000 euros	
Budget 2023	340 000 euros	+ 40 %
Budget 2024 (la tendance)	220 000 euros	- 35 %

- Pour le gaz, il est attendu une hausse du coût de 74 %, par rapport au tarif du nouveau marché.

Budget 2022	95 000 euros	
Budget 2023	85 000 euros	- 11 %
Budget 2024 (la tendance)	148 000 euros	+ 74 %

La chaufferie-bois qui alimente l'école Brant, le Presbytère, la maison (anciennement MLM) et le bâtiment, sera prochainement en service et devrait influencer sur le budget énergie 2024.

Le budget habillement pour les services s'élève à 20 500 euros : 14 500 euros (services techniques) et 6 000 euros (police municipale).

10 000 euros sont inscrits pour la constitution d'un fonds documentaire lié au changement climatique. Les ouvrages seront mis à disposition de la médiathèque.

Un budget de 30 508 euros est affecté aux écoles, soit un montant de 69.34 euros par élève. 49.34 euros sont destinés à l'acquisition de fournitures pédagogiques et 20 euros aux sorties et projets culturels.

Un budget de 8 500 euros est inscrit pour la fourniture de kits scolaires personnalisés aux enfants de l'école élémentaire (Distribution de 303 Kits en 2023).

« Plaisir de lire » : un budget de 15 000 euros est proposé pour l'achat de livres aux enfants scolarisés à Marckolsheim en 2024.

Le dispositif « petits-déjeuners à l'école » mis en place à la rentrée scolaire 2022/2023 n'est plus maintenu.

Les fournitures pour l'entretien des bâtiments, équipements, voiries et aménagements espaces-verts sont inscrits dans le chapitre 60 (antérieurement dans le chapitre 61).

Les comptes 61/62 comptabilisent les charges externes, autres que les achats, en provenance de tiers. Ces charges externes sont scindées en deux comptes 61 « Services extérieurs » et 62 « Autres services extérieurs ».

L'article 611 « contrats de prestations de services » enregistre les dépenses suivantes :

Intitulé	BUDGET
Prise en charge des animaux errants	3 500
Voisins vigilants	1 200
Vidéoprotection : déplacement des caméras	4 000
Mise en fourrière des véhicules	1 000
Balayage des rues	12 000
Contrôle des puits et poteaux d'incendie	30 000
Diagnostic d'arbres	2 000
Archiviste CDG67	4 100
Gestion fichier électoral	1 400
Gestion RDV - CNI/Passeports	1 200
Diverses prestations informatiques	5 000
Assistance - marchés	2 400
Les mardis ensemble	3 000
Fête du sport : animation et sonorisation	2 000
Animations Contesse Luciole	2 000
Instruction des autorisations du droit des sols, divers urbanisme	16 000
Etat des lieux de l'éclairage public des bâtiments communaux (solde)	8 000
Divers prestations (bâtiments, voirie, ...)	6 200
Divers	12 000
TOTAL	117 000

L'article 6135 « locations mobilières » enregistre essentiellement la location du panneau numérique à l'entrée nord (11 000 euros) - la location de bennes pour la collecte des déchets collectés par les services communaux (4 000 euros).

La commune prend en charge depuis 2021 les dépenses de fonctionnement du bâtiment de la maison des œuvres pour l'accueil de la Conférence de Saint-Vincent de Paul. Les charges 2023, inscrites au budget 2024, s'élèvent à 9 512.86 euros.

Les travaux d'entretien liés à l'environnement portent sur l'entretien du sentier sur l'île du Rhin, la Cité 14, la digue canal du Rhône au Rhin, pour un budget de 12 000 euros.

Des crédits sont prévus pour l'entretien régulier du terrain de football synthétique pour un montant de 13 000 euros.

Un budget est proposé pour l'entretien des peintures (intérieure et extérieure), toitures des bâtiments publics, la rénovation de salles de classe : 75 000 euros

Deux œuvres conservées dans l'église Saint Georges de Marckolsheim, le « Christ aux outrages » (classé aux monuments historiques) et un retable non classé représentant « l'arbre de Jessé » sont prêtées au Musée Unterlinden de Colmar. Elles seront présentées dans le cadre de l'exposition « Couleur, Gloire et Beauté » (peintures germaniques des collections françaises 1420 – 1540) du 04 mai au 23 septembre 2024.

Ces deux œuvres ont fait au préalable l'objet d'une restauration. Le coût global de l'opération s'élève à 41 000 euros. Des subventions sont attendues de la DRAC et de la CeA, un mécénat est également en cours avec la Fondation du Patrimoine. Il est inscrit 18 000 euros en 2024 à l'article 61558.

L'article 6232 enregistre les dépenses liées aux animations organisées et co-organisées par la commune (les foulées du Loup, la fête de la musique, la fête du 13 juillet, la fête du sport, les fêtes de fin d'année (marché de Noël, Noël des aînées et des agents), diverses manifestations culturelles et commémoratives, ...).

12 000 euros sont inscrits pour le spectacle d'Antonia de Rendinger le 08 mars 2024. La billetterie s'élève à 6 140 euros.

Marckolsheim accueillera le relais de la flamme de Paris 2024 le mercredi 26 juin. Pour cet événement, il est inscrit 70 000 euros. Ce budget comprend la sécurité, les animations, la communication et promotion.

Chapitre 012 – Les charges de personnel : 2 246 500 euros

Les dépenses de personnel augmentent de 10 % par rapport au réalisé 2023 et 3.53 % par rapport au budget 2023.

Ces dépenses représentent 42.60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Un montant de 40 000 euros est inscrit en recettes de fonctionnement, au titre des remboursements des rémunérations ainsi que la prise en charge par l'Etat du coût du chef de projet Petite Ville de Demain à hauteur de 75% (période mars 2023 – février 2024).

Ainsi les charges nettes de personnel budgétées sont estimées à 2 206 500 euros.

Le budget relatif aux dépenses de personnel se base sur plusieurs indicateurs :

- La revalorisation du point d'indice des rémunérations de 1.5 % au 01 juillet 2023
- L'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents au 01 janvier 2024
- Les revalorisations du SMIC,

- Les actions de commune en faveur du pouvoir d'achat (instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dont le versement est prévu en mars 2024, le forfait mobilité,)
- Le glissement vieillesse technicité,
- La situation des agents absents pour maladie, maternité,
- L'accueil de jeunes en emploi saisonnier,
- Le projet de recruter deux agents techniques (CVC et menuisier) et un technicien voirie.

L'effectif communal au 01 janvier 2023 est de 42 emplois permanents, auquel il convient de rajouter une apprentie accueillie au service espaces-verts, des emplois saisonniers en période estivale, 3 emplois non permanents (un agent affecté au soutien aux acteurs économiques locaux, un chef de projet « Petite Ville de Demain » et un agent chargé du recueil des données pour l'établissement des titres d'identité).

Chapitre 014 – Atténuation des produits : 193 000 euros

Une dépense est inscrite pour le financement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales instauré en 2012. Cette dépense représente 3.66 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La projection 2024 intègre une augmentation de 2.5 % de ce prélèvement et une prise en charge par la CCRM d'une partie de la contribution au SIS (il s'agit de la 3^{ème} année, le lissage étant fixé sur 5 années).

Le montant 2024 s'élèverait ainsi à 193 000 euros.

Rappel - Restitution aux communes de la compétence intercommunale facultative « Versement des contributions financières au SIS en lieu et place des communes membres » :

Pour financer les nouvelles charges de fonctionnement liées à d'accueil périscolaire, la CCRM a restitué en 2022 la compétence facultative « Versement des contributions financières au SDIS » qui représentait une dépense annuelle de l'ordre de 491 000 euros pour la communauté de communes.

Le coût du transfert est lissé sur 5 années à compter de 2022, en dérogeant à la règle de droit commun pour la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante : 854 589 euros

Ce chapitre augmente de 5.48 % par rapport au réalisé 2023 et reste constant par rapport au budget 2023.

Ces dépenses présentent 16.20 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- les indemnités des élus : 158 300 euros
- les frais de mission des élus (déplacement au congrès des maires) : 12 000 euros
- les frais de formation des élus : 2 000 euros
- les frais de représentation du maire : 5 000 euros
- les créances irrécouvrables présentées par le SGC : 1 000 euros

La contribution de la commune au budget du Service d'Incendie et de Secours (SIS) évolue. Le SIS a réalisé en 2023 un diagnostic approfondi de l'emploi de ses ressources dans le cadre de la révision périodique de ses documents structurants que sont le schéma d'analyse et de couverture des risques et le règlement opérationnel. Il en découle une nouvelle distribution des ressources humaines sur le territoire départemental et de nouvelles modalités de répartition des contributions du bloc communal.

La contribution à verser au SIS en 2024 diminuerait ainsi de 40 000 euros par rapport au budget 2023 :

Contribution au budget du SIS	99 107 €
Allocation de vétérance	8 000 €
Total 2024	107 107 €

-
- Zones de non-traitement : 3 000 euros sont provisionnés pour la mise en place de compensations financières aux exploitants agricoles sur les surfaces concernées.
 - la contribution au SIVU Forestier de Sélestat et Environs : 38 000 euros
 - Le Centre Communal d'Actions Sociales : 18 000 euros. Cette subvention couvre les dépenses liées à la location d'un logement d'urgence par le CCAS ainsi que l'accueil d'un volontaire de solidarité internationale en partenariat avec Gescod.
 - Le Collège Jean-Jacques Waltz (3 500 euros) – Classe découverte école Brant (1 900 euros)
 - La cotisation au Groupement d'actions sociales (aides apportées aux familles des agents communaux) : 11 000 euros
 - Les dispositifs d'aides financières aux habitants pour des travaux sur le bâti des particuliers :
 - Ravalement de façades : 15 000 euros (*11 dossiers ont été pris en charge en 2023 pour un montant total de 9 950,97 euros*)
 - Rénovation des bâtiments inscrits ou situés dans le Périmètre de Protection de Monuments Historiques : 10 000 euros (*aucun dossier en 2023*).

Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction.
 - Les aides à l'immobilier pour la création et la reprise d'activités économiques en centre-ville : 20 000 euros
 - En 2023, deux dossiers ont été accompagnés : 1 création (librairie) et 1 reprise (restaurant italien) soit 7 700 euros

➤ Les subventions de fonctionnement :

<u>Intitulé</u>	<u>REALISE</u>	<u>BUDGET</u>
	<u>2023</u>	<u>2024</u>
<u>SPORTS</u>	<u>82 146,25</u>	<u>87 800,00</u>
OMS	56 000,00	60 000,00
Tennis adapté		800,00
Handball - Sport de haut-niveau	26 146,25	27 000,00
<u>EDIFICES CULTUELS</u>	<u>5 888,57</u>	<u>8 000,00</u>
<u>CULTURE</u>	<u>273 956,39</u>	<u>285 167,00</u>
Musique Municipale	9 600,00	9 600,00
Chorale Sainte Cécile	700,00	700,00
MJC	225 750,00	234 125,00
MJC - actions sociales	20 000,00	20 742,00
MJC - Mercredis découvertes	17 906,39	20 000,00
Maison des Œuvres	0,00	0,00
<u>INITIATIVES CULTURELLES</u>	<u>11 000,00</u>	<u>15 000,00</u>
Festival Marckolswing	10 000,00	10 000,00
MLM	1 000,00	1 500,00
Les Amis du Ried		3 500,00
<u>AIDE A LA PERSONNE</u>	<u>6 242,00</u>	<u>5 522,00</u>
Donneurs de sang	1 500,00	1 500,00
Croix - Rouge	3 500,00	2 022,00
MJC - Mobiried	1 242,00	2 000,00
<u>AUTRES :</u>	<u>11 100,00</u>	<u>11 100,00</u>
UNC	1 500,00	1 500,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	8 000,00	8 000,00
Batterie - Fanfare	1 600,00	1 600,00
<u>SOLIDARITE INTERNATIONALE</u>	<u>7 300,00</u>	<u>7 300,00</u>
<u>INTERVENTIONS SOCIALES</u>	<u>7 300,00</u>	<u>7 300,00</u>
Ligue contre le cancer	1 000,00	1 000,00
Assoc° des bénévoles de l'EHPAD	1 500,00	1 500,00
APEI - Châtenois	1 000,00	1 000,00
Les restaurants du cœur - Sélestat	1 300,00	1 300,00
Espérance - Marckolsheim/Sélestat	400,00	400,00

Emmaüs - Scherwiller	500,00	500,00
Caritas - Sélestat	500,00	500,00
La Manne - Colmar	100,00	100,00
ELA	500,00	500,00
Téléthon	500,00	500,00
TOTAL	404 933,21	427 189,00

Le conseil municipal a décidé, par délibération du 24 septembre 2019, la gratuité du service de transport à la demande de la CCRM (**MOBI'RIED**) pour les habitants de la commune de Marckolsheim bénéficiaires du dispositif, soit 3 euros le trajet. La gestion de cette prestation est assurée par la Maison des Jeunes et de la Culture.

Année	Nbre de trajets	Participation communale
2019	79	237 €
2020	377	1 131 €
2021	437	1 311 €
2022	462	1 386 €
2023	414	1 242 €
Total	1 769	5 307 €

11 personnes ont bénéficié de ce service en 2023.

- Les redevances de licences informatiques / hébergement : 18 000 euros.
- Les redevances versées à VNF et à l'ONF au titre de l'occupation du domaine public fluvial et d'un terrain en forêt domaniale par le club de voile et le ski nautique : 2 700 euros.

Chapitre 66 – Les charges financières : 4 200 euros

Ce chapitre représente 0.01 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La dépense correspond aux intérêts d'un emprunt :

Etablissement bancaire	Date du contrat	Durée	Objet	Intérêts 2024
▪ Crédit Mutuel	2017	10 ans	Nouvelle école	4 196 euros

Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles : 2 000 euros

Les crédits de 2 000 euros ouverts au budget 2023 permettent d'anticiper écritures de régularisations

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales s'élèvent à 11 988 064 euros et comprennent des recettes réelles pour un montant de 7 202 426 euros.

Au budget 2023 les recettes totales s'élevaient à 10 908 610 euros et comprenaient des recettes réelles pour un montant de 6 512 386 euros.

Chapitre 70 – Les produits des services et du Domaine : 144 700 euros

Ce chapitre représente 2.01 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il comprend l'ensemble des services payants :

- les ventes de bois (ces produits sont issus du budget forêt voté en novembre 2022)
- les concessions et redevances funéraires,
- les redevances d'occupation du domaine public d'occupation du domaine public et diverses locations (réseau de transport gaz et électricité, droits de chasse, jardins communaux, baux)
- la mise à disposition des agents communaux auprès de la CCRM pour diverses prestations (entretien des espaces-verts PAIM, Gendarmerie, Piscine, ...) et toute autre intervention liée à la mutualisation des services,
- le remboursement par la CCRM des charges locatives liées à l'occupation des bâtiments communaux (Mairie-annexe ainsi que le Tribunal pour les services administratifs communautaires, des espace de l'école Brant pour l'accueil périscolaire, la Bouilloire pour la médiathèque ainsi que la maison Kolb pour l'école de musique intercommunale).

Chapitre 73 – Les Impôts et Taxes : 5 176 411 euros

Ce chapitre représente 71.87 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre comprend :

- les produits de la fiscalité directe des 4 taxes locales (TFB, TFNB, la THRS et CFE),
- les taxes issues de la réforme de la taxe professionnelle de 2011 (TASCOM, IFER et FNGIR),
- la taxe sur les pylônes électriques,
- La taxe finale sur la consommation finale d'électricité,
- Le fonds départemental des « droits de mutation à titre onéreux » pour les communes de – 5 000 habitants (précédemment enregistré au chapitre 74)
- la TVA nationale (compensation de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Les services des finances publiques ont notifié à la commune l'état prévisionnel de la Fiscalité Directe Locale pour l'année 2024 (cet état est documenté en annexe).

Ce document intègre l'évolution des valeurs locatives. Le coefficient de revalorisation est de 3.90 % (évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre 2022 à novembre 2023).

Les éléments notifiés cette année tiennent également compte du montant de la TVA nationale prévisionnelle attribuée en compensation de la suppression de la CVAE et du produit de la taxe sur les pylônes.

Le détail des recettes issues de l'état prévisionnel de la Fiscalité Directe Locale pour l'année 2024 est le suivant :

PRODUIT FISCAL PREVISIONNEL 2024 (document FDL)

		REALISE	BUDGET	VARIATION BP 2024/R.2023	
		2023	2024	Montant	%
73	Impôts et taxes	3 826 320,00	4 993 895,00	1 167 575,00	
	Taxes foncières et d'habitation, CFE	2 221 288,00	3 353 992,00	1 132 704,00	50,99
	Taxes sur les surfaces commerciales	80 456,00	80 456,00	0,00	0,00
	IFER	199 405,00	204 392,00	4 987,00	2,50
	Taxe sur les pylônes	89 600,00	98 374,00	8 774,00	9,79
	FNGIR	861 518,00	861 518,00	0,00	0,00
	CVAE (TVA)	374 053,00	395 163,00	21 110,00	5,64
74	Dotations et participations	2 315 081,00	1 735 815,00	-579 266,00	
	DCRTP	448 275,00	446 045,00	-2 230,00	-0,50
	Etat-Compens° CFE	937 525,00	640 192,00	-297 333,00	-31,71
	Etat-Compens° TF	929 281,00	649 578,00	-279 703,00	-30,10
	TOTAL	6 141 401,00	6 729 710,00	588 309,00	

Le total prévisionnel des ressources fiscales s'élève à taux constants à 6 729 710 euros.

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

	REELLES	PREVISIONNELLES	Variation BP 2024/R. 2023	
	2023	2024	Montant	%
Taxe foncière (bâti)	9 824 637	13 322 000	3 497 363	35,60
Taxe foncière (non bâti)	124 912	132 500	7 588	6,07
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	254 653	222 800	-31 853	12,51
CFE	7 821 640	11 136 000	3 314 360	42,37

Au-delà de la revalorisation forfaitaire des bases, on constate une forte augmentation des bases de taxe foncier bâti et de CFE qui traduit la dynamique du territoire.

Un acteur économique est concerné par une mise à jour de la méthode d'évaluation de ses valeurs locatives, ce qui entraîne :

- une hausse des bases de 50% de TFB et CFE
- une baisse des allocations compensatrices "établissements industriels".

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé le vote du budget 2024 avec une stabilité des taux de fiscalité directe.

Taxe	Taux 2023	Taux 2024
TFB	22.20 %	22.20 %
TFNB	28.72 %	28.72 %
THRS	11.86 %	11.86 %
CFE	15.99 %	15.99 %

On peut également rappeler l'effort fiscal qui est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses habitants. Si celui-ci se situe au-dessous de 1, cela signifie que la commune exerce une pression fiscale moins forte que les communes au niveau national.

L'effort fiscal 2023 de la commune s'élève à 0,71 et la moyenne de la strate est de 1,13.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TFCE) :

La loi de finances pour 2021 a engagé une réforme des taxes locales sur la consommation d'électricité, la taxe est ainsi instaurée pour l'ensemble des communes. Depuis 2023, la taxe communale sur consommation finale d'électricité n'est plus perçue directement par les communes, elle est intégrée au sein de l'accise (impôt indirect sur la vente d'électricité). Il n'existe plus de coefficient et le produit, pour chaque commune, est notifié par la DGFIP.

Il est budgété à ce stade le montant notifié en 2023 soit 96 516 euros.

Le fonds départemental des « droits de mutation à titre onéreux » :

Cette recette est liée au marché immobilier, celui-ci est susceptible de ralentir avec la remontée des taux d'intérêt, l'inflation et le durcissement des conditions pour emprunter.

Cette dotation s'est élevée à 106 470 euros en 2023, il est estimé une diminution de 20 % en 2024 et donc inscrit un montant de 85 000 euros

Chapitre 74 – Dotations, subventions, participations : 1 765 115 euros

Ce chapitre représente 24.51 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les éléments de ce chapitre comprennent la DGF, les compensations issues des réformes fiscales, les droits de mutation ainsi que diverses participations.

Les montants des **compensations** issues de la réforme de la taxe professionnelle :

- La DC RTP s'élevait à 448 275 euros/an. Elle est à nouveau intégrée dans les variables d'ajustement et il était prévu au débat d'orientation budgétaire une diminution de 5%. Le montant prévisionnel 2024 inscrit sur l'état FDL est de 446 045 euros

- Les allocations compensatrices prévisionnelles au titre de la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises industrielles s'élèvent à :
- Cotisation Foncière des Entreprises : 640 192 euros
- Taxe Foncier Bâti : 649 578 euros

Autres participations :

- CNRAL : actions en direction des agents : 7 000 euros
- Etat : organisation des élections européennes : 500 euros
- Etat : accueil du dispositif de recueils des données pour les titres d'identité : 9 000 euros

Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante : 76 200 euros

Ce chapitre représente 1.06 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il enregistre :

- la location de plusieurs immeubles : l'Office du tourisme, la maison du Mauchen, la mairie-annexe (CCRM) et l'ancienne Trésorerie : 46 000 euros
- la redevance sur l'énergie hydraulique : 10 000 euros
- les remboursements d'assurances liés à des sinistres et divers autres produits : 20 000 euros.

Chapitre 013 – Les atténuations de charges : 40 000 euros

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations (maladie, AT,...) ainsi que la participation de l'Etat au financement du poste Chef de projet Petite Ville de Demain.

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement net prévisionnel de l'exercice 2024 est calculé comme suit :

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles 2024 :	7 202 426 euros
Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2024 :	<u>- 5 273 977 euros</u>
L'autofinancement brut prévisionnel :	1 928 449 euros

Cet autofinancement est complété par le report de l'excédent 2023 : **+ 4 736 537 euros.**

L'autofinancement brut total dégagé par la section de fonctionnement s'élève ainsi à **6 664 986 euros.**

Cet autofinancement est affecté en priorité au remboursement du capital de la dette : **162 164 euros.**

On dégage ensuite la **Capacité nette d'autofinancement 6 502 822 euros** qui représente la ressource interne affectée au financement des opérations d'investissements.

Cet autofinancement auquel se rajoute des ressources externes d'un montant de **520 995 euros** (détail ci-après) permet le financement d'un programme d'investissement sans recours à l'emprunt.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Les nouvelles dépenses d'investissement portent sur des opérations en cours et de nouveaux projets et s'élèvent à **7 023 819 euros** et se répartissent comme suit :

Urbanisme :

Modification des documents d'urbanisme : **23 000 euros** – autres dépenses d'urbanisme (10 000 euros)

Subventions d'équipement :

Ouverture du barrage EDF (Ile du Rhin Marckolsheim – Vogsburg – Burkheim) pour les cyclistes et les piétons : **4 700 euros**

Aides financières pour la création et reprise d'activités économiques en centre-ville : **40 000 euros**

Etudes : aménagement d'un « port de plaisance » dans le cadre de la remise en navigation du canal du Rhône au Rhin (30 000 euros) – bâtiment de la Maison des Œuvres (10 000 euros).

Foncier : acquisition en-cours de 3 friches en centre-ville et l'effacement de deux d'entre elles (610 000 euros) – réserve foncière (656 000 euros)

Plantations : « les arbres en villes » 20 000 euros - plantations forestières (60 000 euros)

Divers aménagements : cité douanière (100 000 euros) – aménagement Cité14/digue Tulla (60 000 euros)

Bâtiments scolaires :

- Restructuration et extension de l'école Jules Ferry : **300 000 euros**.
- Ecole Brant : construction d'un nouvel escalier de secours extérieur et démolition de l'existant : **196 000 euros** – Etude de désimperméabilisation de la cour d'école et déconnexion des eaux pluviales (concertation) **45 000 euros** – étude thermique du bâtiment : **15 000 euros**

Autres constructions et bâtiments publics :

- Gymnase : extension du hall – accueil rdc : **338 000 euros** – équipements : **17 000 euros**
- Dojo : Rénovation de la toiture : **220 000 euros**
- Salle des fêtes : mise aux normes des sanitaires : **150 000 euros** – régulation de la chaudière et centrale de traitement de l'air : **20 000 euros**
- La Bouilloire – salle de cinéma : relamping et rideaux latéraux : **50 000 euros**
- Ancien Tribunal : Réaménagement : **690 000 euros**

- Construction d'un pôle des solidarités (accueil de l'association Saint-Vincent-de-Paul, la future épicerie solidaire et les services sociaux de la CeA) : **1 310 000 euros**
- Ancien bâtiment MLM – place de l'église - étude rénovation : **10 000 euros**
- Travaux dans divers bâtiments : église (**14 000 euros**) – atelier rue des artisans (**29 000 euros**) – Police municipale (**3 000 euros**) – abri vélo pour l'office de tourisme (**5 000 euros**) – mairie (**20 000 euros**).

Réseaux de voirie et installations de voirie :

- Réaménagement de la rue de la Garonne / chemin du Herrenmuehl : **254 000 euros**
- Création d'un espace de stationnement rue du Cimetière, réfection de la voirie vers le sud et valorisation paysagère : **75 000 euros**
- Intervention rue de l'Hôpital : **50 000 euros**
- Provision pour divers travaux de voirie : **210 000 euros**
- Divers équipements de voirie (signalétiques et marquage au sol, panneaux,...) : **30 000 euros**
- Renouvellement de mobiliers urbains (bancs au Grand Parc, ...) : **25 000 euros** – marché couvert (**18 000 euros**)
- Rénovation de ponts : **25 000 euros**
- Poteau d'incendie (rue de la Garonne / route du Rhin) : **16 000 euros**

Aménagement d'une chaufferie bois et réseau de chaleur (Maison anc. MLM, Presbytère, école élémentaire Brant et maison Kolb) : **175 000 euros** (solde de l'opération)

Transition énergétique :

Installation panneaux photovoltaïques sur diverses toitures : hangar atelier rue des artisans, salle des fêtes, ... (**200 000 euros**)

Installation d'éclairage leds dans divers bâtiments : **20 000 euros**

Acquisitions :

2 défibrillateurs : **4 000 euros**

Divers matériels pour les services techniques : **56 200 euros**

Matériel roulant pour les services (un manuscopique et équipements) : **60 000 euros** (remplacement véhicule voirie) : **65 000 euros**

Equipements informatiques pour les écoles (**13 000 euros**) et autres services (**65 000 euros**)

Mobilier scolaire : **18 700 euros**

Mobilier salle du conseil municipal (**40 000 euros**) – la Bouilloire (**5 000 euros**) – Pôle des solidarités (**30 000 euros**) – Tennis (**25 000 euros**)

Autres équipements :

- Monument commémoratif en lien avec l'évacuation au Bugue : **200 000 euros**

- Jeux extérieurs au complexe sportif : **30 000 euros**
- Jeux extérieurs école Simone Veil : **30 000 euros**
- Jeux extérieurs à proximité des immeubles sociaux : **30 000 euros**
- Chemin du patrimoine : **40 000 euros**

Cuves pour la récupération des eaux pluviales (**35 000 euros**) – 3 puits pour l’arrosage (**6 000 euros**).

Une avance de **7 000 euros** est inscrite au profit du budget annexe « nouveau quartier Schlettstaderfeld ».

LES RECETTES D’INVESTISSEMENT 2024

Le financement des nouvelles dépenses de la section d’investissement est constitué de deux éléments essentiels :

- **Les ressources propres d’origine interne : 6 502 822 euros.**
 - 6 502 822 euros : la capacité nette d’autofinancement
- **Les ressources propres d’origine externe : 520 995 euros.**
 - **318 000 euros** : le fonds de compensation de la TVA (238 000 euros) et la taxe d’aménagement (80 000 euros).
 - **17 995 euros** : subvention de l’Etat (FIPD) pour la sécurisation des écoles (solde 2023)
 - **10 000 euros** : subvention de la Collectivité européenne d’Alsace (CeA) pour l’installation d’un jeux extérieur au complexe sportif
 - **11 871 euros** : subvention de la CeA pour la réfection de la rue de la Garonne (solde).
 - **51 129 euros** : subvention de la CeA pour l’extension du bâtiment du gymnase (solde)
 - **38 000 euros** : participation de la CCRM pour les travaux d’éclairage public route d’Ohnenheim
 - **74 000 euros** : participation de la CeA pour les travaux de voirie route d’Ohnenheim (solde).

A ce stade, les demandes de subventions en-cours d’instruction ne sont pas budgétées.

L’ETAT DE LA DETTE

Un emprunt contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Région Marckolsheim en 2017 pour le financement de la construction d’une nouvelle école maternelle :

- ⇒ Capital emprunté : 1 500 000 euros,
- ⇒ Durée de remboursement : 10 ans
- ⇒ Taux d’intérêt fixe : 0.90 %
- ⇒ Amortissement à capital constant, échéance trimestrielle

⇒ Capital restant dû au 31 décembre 2023 : 527 027.20 euros

⇒ Capital remboursé annuellement : 162 162 euros

⇒ **Dernière échéance le 31 mars 2027**

- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 162 164 euros en 2024.